



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le 29 janvier
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 23 janvier 2026

Délibération C20260129_006	Attribution de fonds de concours Commune de Salles-sur-Garonne
-------------------------------	---

Etaient présents :

AMIOT Myriam, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Laurence, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HÔ Bastien, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, RIAND Sandrine, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient présents / excusés :

BAUDINIÈRE Julien, BENARFA Ali, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEGA Eric, GRYCZA Daniel, LEMAISTRE Nadia, MANFRIN Jean-Marc, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, PAYEN Éric, PORTET Michel, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José, VIGNES Michel.

Pouvoirs :

CARON-JOURDA Yves (pouvoir donné à VEZAT-BARONIA Maryse), CAZARRÉ Max (pouvoir donné à RIAND Sandrine), DANES Richard (pouvoir donné à GILAMA Chantal), LEMAISTRE Nadia (pouvoir donné à BAROUSSE Stéphane), PORTET Michel (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice), RAMOND Rémi (pouvoir donné à SALAT Eric).

Secrétaire de séance : WAWRZYNIAK Stéphane

Nombre de délégués titulaires : 57

Présents : 35
Pouvoirs : 06
Votants : 41
Absents/excusés : 22

OBJET : Attribution de fonds de concours - commune de Salles

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5214-16 V, L.5215-26 et L.5216-5 VI41,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C20210722_78, en date du 22 juillet 2021, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes du Volvestre,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° C20220519_056 en date du 19 mai 2022, approuvant le modèle de convention arrêtant les modalités de versement d'un fonds de concours par la Communauté de Communes du Volvestre à une commune,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Volvestre incluant la commune de Salles comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours formulée par la commune de Salles-sur-Garonne en vue de l'aménagement de la mairie, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT	63 028,95 €
Subvention CD 31	22 773,02 €
Subvention Région	3 000,00 €
Subvention DETR	18 908,68 €
Reste à charge	18 347,25 €
Fonds de concours CCV	4 422,00 €
Reste à charge commune	13 925,25 €

Considérant que le dossier de demande est complet conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution des fonds de concours.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer un fonds de concours à la commune de Salles-sur-Garonne en vue de l'aménagement de la mairie, à hauteur de 4 422.00 € ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférent.

Fait à Carbonne, 30 janvier 2026

Le Président

Denis TURREL



Le secrétaire de séance

Stéphane WAWRZYNIAK

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Stéphane Wawrzyniak.

41 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.